



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE,  
*en charge de la fonction publique  
et de la recherche*

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES RESSOURCES HUMAINES  
.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE  
D'AIDE MÉDICO-TECHNIQUE QUALIFIÉ DE LA  
FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

**SECONDE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

Une série de questions portant sur l'hygiène hospitalière et la sécurité.

**Jeudi 8 juin 2017**

**(durée : 1 heure ; coefficient 2)**

**QUESTION 1 (3 POINTS) :**

Quelle est la définition d'infection nosocomiale ?

**QUESTION 2 (2 POINTS) :**

Quelles sont les règles d'emploi pour un produit ?

**QUESTION 3 (5 POINTS) :**

Qu'est-ce que l'antisepsie et la désinfection ?

**QUESTION 4 (7 POINTS) :**

Donner les 7 étapes du lavage simple des mains.

**QUESTION 5 (3 points) :**

Quelles sont les règles de base de la tenue de travail ?

Le sujet comporte 1 page (page de garde incluse).

**IMPORTANT :**

**IL EST INTERDIT AUX CANDIDATS DE SIGNER LEUR COMPOSITION OU D'Y METTRE UN SIGNE QUELCONQUE POUVANT INDICHER LA PROVENANCE DE LA COPIE.**